

### Obtentions végétales—Loi

Les lecteurs qui ont lu jusqu'au bout l'article de 6 500 mots extrêmement bien documenté . . .

—dans le *Wall Street Journal*, que l'on peut difficilement qualifier de magazine de gauche, monsieur le Président—

. . . ont appris qu'à la suite de la sécheresse de l'été dernier, une toxine naturelle cent fois plus dangereuse pour la santé que les BPC risque d'avoir contaminé jusqu'à 30 p. 100 de la récolte de maïs des États-Unis—qui fournissent plus d'un tiers de la production mondiale.

En réalité, les faits en question étaient, du moins en partie, déjà connus de la plupart des producteurs et entreprises agro-alimentaires des États-Unis, ainsi que des organismes canadiens chargés de s'assurer que nos denrées soient sûres. Tous les intéressés savaient depuis l'automne dernier que des températures élevées durant tout l'été et de faibles précipitations avaient créé des conditions de croissance idéale pour l'*Aspergillus flavus*, un champignon qui s'attaque aux épis et aux grains du maïs affaibli par la sécheresse. Il s'agit d'une toxine, l'aflatoxine.

Il n'y avait cependant pas grand-chose de rassurant pour les Canadiens quant à savoir si plus de 340 000 tonnes de maïs américain—et pas moins de 32 variétés de maïs transformé en toutes sortes de produits, de la semoule de maïs aux tacos—importées au Canada chaque année étaient sûres. Ce maïs est censé répondre aux normes établies par la *Food and Drug Administration*, aux États-Unis, selon Blewett mais comme le journaliste du *Journal*, Scott Killman, l'a fait remarquer, ceux qui réglementent les éleveurs à grains n'ont pas les ressources financières et humaines voulues.

La société Quaker Oats, le plus gros fabricant de céréales du monde, établie à Cedar Rapids, Iowa, procède à des essais sur six échantillons prélevés dans chaque camion de maïs—et l'automne dernier, la société a rejeté jusqu'à un chargement sur cinq, à cause de la contamination par l'aflatoxine. Le danger est accru pour les consommateurs du tiers monde qui sont d'importants acheteurs de maïs américain qui n'ont bien souvent pas les installations voulues pour procéder à des essais poussés et qui ne peuvent compter sur une réglementation stricte quant à la qualité des denrées. En fait, les revues médicales notent la mort d'environ 100 personnes en Inde, en 1974. . .

Ainsi, nous connaissons quelques-uns des problèmes que posent certaines de ces variétés hybrides, hautement brevetées et restreintes, qui sont contrôlées par les sociétés de produits chimiques.

• (2250)

Le contrôle monopolistique est un sujet qu'aucun conservateur ne souhaite aborder, mais voyons un peu les faits. Depuis 1969, des multinationales se sont accaparées de 1 008 compagnies de semences. Un grand nombre d'entre elles vendent également des engrais et des produits chimiques. Dans les années 1970, 30 sociétés fabriquaient des produits chimiques pour les récoltes. À l'heure actuelle, il en reste une douzaine, et d'ici une décennie, il n'en restera plus que six. Une poignée de multinationales possèdent 90 p. 100 de tous les brevets d'obtentions végétales délivrés par les pays d'Europe et les États-Unis. On prévoit qu'à compter de l'an 2000, de 10 à 20 grandes sociétés vont dominer le marché des

semences. Les compagnies qui font le commerce des semences et des engrais vont continuer vraisemblablement de s'accaparer de brevets d'obtentions végétales, de sorte que les agriculteurs des pays du tiers monde éprouveront de plus en plus de difficulté à obtenir les semences qu'ils souhaitent. Ces compagnies orientent davantage leur recherche dans un effort pour mettre au point des semences qui résistent aux pesticides plutôt que des semences qui s'accoutument de la vermine.

Voyons un peu depuis combien de temps dure ce débat. Permettez-moi de citer en partie un article qu'a publié Carol Allen il y a une décennie où elle remarque que la vie n'est pas un lit de brevets. Elle avait adressé cet article à Eugene Whelan, le grand champion conservateur des droits des créateurs d'obtentions végétales.

Quelle différence y a-t-il entre breveter une tomate et breveter une ampoule électrique?

C'est une question à laquelle peu de conservateurs ont su répondre.

C'est le représentant de l'Association du commerce des semences qui croit que les nouvelles obtentions végétales devraient faire l'objet d'un permis et de redevances, qui m'a posé cette question. Il paraissait surpris que l'idée de toucher des redevances sur des plantes vivantes qui poussent et qui servent à nourrir l'homme me répugne.

Si vraiment il ne sait pas distinguer les êtres animés des êtres inanimés, il doit être fort surpris que une fois plantée une ampoule de 30 watts ne croît jamais pour devenir une ampoule de 100 watts. La réalité qui saute aux yeux, c'est que personne n'a inventé la tomate. La vie ne s'invente pas. Pourtant, de nombreux pays industrialisés, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni accordent des brevets à ceux qui créent des obtentions végétales. Depuis que le ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, a fait inscrire au *Feuilleton* le projet de loi C-32 tendant à accorder des brevets aux créateurs canadiens d'obtentions végétales, cette énorme supercherie pourrait devenir une réalité à moins que nous n'en examinions les implications. Nous devons résister à la tentation d'imiter en l'occurrence les pays étrangers juste au moment où, déçus de leur expérience, ceux-ci s'apprêtent à décrocher.

Agriculture Canada insiste pour dire que les certificats ne sont que des droits fondamentaux accordés aux obtenteurs et qu'ils ne touchent pas beaucoup les agriculteurs. Mais les agriculteurs d'autre pays qui doivent composer avec les certificats d'obtention sont déjà désillusionnés. Les agriculteurs de la Suède, de La Suisse, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, par exemple, sont mécontents à cause de la hausse des prix des semences.

Depuis l'avènement des certificats d'obtention et depuis qu'on a délaissé la création de variétés végétales dans le secteur public aux États-Unis, la *National Farmers' Union* se plaint que les prix des semences ont augmenté de 150 p. 100 entre 1972 et 1977, plus que tout autre intrant agricole. Bon nombre des nouvelles variétés de semences brevetées, bien qu'elles donnent de meilleurs rendements, sont moins résistantes à la maladie.

De plus, partout où les certificats d'obtention existent ou sont sur le point d'être adoptés, ils créent une véritable course au commerce des semences chez les sociétés multinationales de produits chimiques et pharmaceutiques en quête de redevances. Les petits fournisseurs de semences sont phagocytés par les grandes sociétés comme Ciba-Geigy, Upjohn et Royal Dutch/Shell. Au cours de la dernière décennie, environ 40 petits fournisseurs américains sont disparus dans cette frénésie